



Application convention collective Syntec

Par **gyzmodorus**, le **05/08/2014** à **16:09**

Bonjour à tous.

J'ai une question sur l'application de la convention collective Syntec (qui est l'une des meilleurs tout le monde est au courant [smile3]).

J'ai eu il y a quelques jours mon entretien annuel, lors duquel j'ai demandé mon passage de 1.1 (95) à 2.1 (115) en tant que cadre.

Dans ma position actuelle je regroupe tous les éléments pour passer sous ce coefficient, j'ai 27 ans et cela fait 2 ans que je suis sur le même poste en tant que cadre pour la même boîte. Et aujourd'hui surprise c'est le drame. Pas de changement de coefficient, (ni d'augmentation c'est un autre problème).

J'aimerais donc savoir si l'entreprise est dans l'obligation d'adopter les nouveaux coefficients quand les conditions sont requises.

Merci de votre retour.

Par **P.M.**, le **05/08/2014** à **17:15**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur est obligé de respecter la Convention Collective applicable...